

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Résolution municipale présentée par Rebecca BREITMAN et Pierre JAKUBOWICZ

Strasbourg s'engage pour la santé mentale

Exposé des motifs :

La santé mentale est aujourd'hui un sujet de préoccupation majeur, tant en terme de santé publique que de sécurité de nos espaces publics. Elle recoupe de nombreuses problématiques et souffrances, et connaît un phénomène d'accroissement particulièrement inquiétant, notamment depuis la crise sanitaire.

Au sein de la population générale, la santé mentale est de plus en plus considérée comme un enjeu aussi important que la santé physique. Et pour cause : 1 personne sur 5 est concernée par un trouble psychique au cours de sa vie en France, et plus de 2 millions de Français sont chaque année pris en charge par les services psychiatriques.

Dans les cas les plus graves de troubles psychiatriques, un enjeu de sécurité et de protection de la population est soulevé. Dans nos quartiers, quand l'insécurité est dénoncée par les habitants, elle est bien souvent renforcée par la présence de personnes en errance souffrant de troubles psychiatriques, qui ne sont malheureusement pas pris en charge ou correctement suivis, et qui causent des désordres voire mettent en danger les passants.

Dans ce contexte, la mobilisation de tous est nécessaire. Au niveau national, le Premier Ministre a déclaré que la santé mentale serait la grande cause nationale pour 2025 et que des mesures fortes seraient prises en la matière. Au niveau local, nous devons aussi nous mobiliser et mettre en place, à notre échelle et dans notre champ de compétence, des actions concrètes pour nous emparer du sujet et contribuer à la réponse collective que doivent apporter les pouvoirs publics.

Si la commune n'a pas de compétence en matière de prise en charge des patients souffrant de troubles psychiatriques, elle peut néanmoins jouer un rôle dans l'identification des personnes devant faire l'objet d'un suivi particulier, particulièrement au regard de la vulnérabilité des publics accompagnés par ses services (CCAS, police municipale, maisons urbaines de santé...). Pour cela, il est nécessaire de s'assurer que les agents en contact de ces publics soient correctement formés à la détection des signes pouvant indiquer que la personne souffre d'un trouble psychiatrique, et qu'ils sachent vers quelles structures rediriger la personne concernée pour qu'une prise en charge soit initiée.

En parallèle, il est évident que certaines situations peuvent être repérées par les citoyens ou acteurs des milieux associatifs, culturels, éducatifs ou économiques. Ainsi, à l'image des formations PSC1 (prévention et secours civiques) qui sont désormais largement dispensées dans ces milieux, il semble pertinent que les formations de premiers secours en santé mentale soient également déployées à grande échelle pour rendre chacun acteur de la prévention et chacun vigilant auprès de son entourage proche.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'initier deux grands plans de formation, d'une part des agents de la collectivité en lien direct avec les publics vulnérables, d'autre part des acteurs des milieux associatifs, culturels, éducatif et économiques ainsi que des citoyens volontaires, aux premiers secours en santé mentale et aux méthodes de détection des troubles psychiatriques.

Afin d'être accompagnés dans cette démarche, il est proposé de saisir le Comité Science Santé Société de la Ville de Strasbourg, ainsi que la création d'un groupe de suivi du déploiement de ces plans.

Résolution :

Vu l'article 35 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg consacré aux résolutions municipales ;

Considérant que la santé mentale est un sujet de préoccupation majeur, qui a été déclaré par le Premier Ministre comme grande cause nationale 2025, et qui appelle une mobilisation forte de tous les pouvoirs publics ;

Le Conseil municipal de Strasbourg décide :

- *Le déploiement de deux plans de formations aux premiers secours en santé mentale et aux méthodes de détection des troubles psychiatriques : le premier à destination des agents de la collectivité en lien direct avec les publics vulnérables ; le second à destination des acteurs des milieux associatifs, culturels, éducatif et économiques ainsi que des citoyens volontaires ;*
- *La constitution d'un groupe de travail dédié au suivi du déploiement de ces plans de formation, composé de la Maire ou de son représentant, des porteurs de la présente résolution, d'un membre de chaque groupe politique ainsi que des services de la collectivité et organismes compétents pour en suivre l'avancée.*

Pour être accompagnée dans la construction de ces deux plans, la Ville de Strasbourg saisira son Comité Science Santé Société.